ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

ASIA VACANCES
ANNEE 2026

(durée minimum du séjour de 7 jours consécutifs) (enfants de moins de 18 ans au début du séjour)

Pour les personnels exerçant dans le Nord ou retraités de l'enseignement public	**Pour les personnels exerçant dans le Pas-de-Calais ou retraités de l'enseignement public**
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU NORD Bureau de l'action sociale en faveur des personnels 144 rue de Bavay BP 669 59033 LILLE CEDEX 03 20 62 33 97 (de A à E) – 03 20 62 31 28 (de F à P) – 03 20 62 32 58 (de Q à Z) 03 20 62 30 66 (enseignement privé) dsden59.actionsociale@ac-lille.fr	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU PAS-DE-CALAIS DGF2- Service de l'action sociale 20 boulevard de la liberté CS 90016 62021 ARRAS CEDEX 03.21.23.91.49/ 03.21.23.82.73/ 03.21.23.82.57/03.21.23.82.85 ce.i62dgf2@ac-lille.fr

Date limite d'envoi du dossier : le 12/10/2026

Pour des départs à compter du 13/10/2026, les dossiers sont à déposer à partir de janvier 2027.
La prestation « ASIA Vacances » a pour objet de couvrir pour partie les frais de séjour des enfants.
Le séjour doit déjà avoir eu lieu lors du dépôt de la demande.

BENEFICIAIRES

- les personnels titulaires ou stagiaires en position d'activité, rémunérés sur le budget de l'état
- les contractuels exerçant dans un établissement public, en position d'activité et justifiant d'un contrat initial de 6 mois sans interruption
- les contractuels à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat en position d'activité et rémunérés sur le budget de l'état
- les AED et les AESH
- les retraités de l'enseignement public percevant une pension de l'état et domiciliés dans l'académie
- les ayants droit (veufs et veuves d'agents décédés percevant une pension de réversion, tuteurs d'orphelins de l'Education nationale)

CRITERES D'ATTRIBUTION

- le ou les enfant(s) doivent avoir moins de 18 ans au début du séjour et être à charge fiscale du demandeur
- les séjours doivent compter au moins 7 jours consécutifs
- les séjours doivent avoir lieu en camping, hôtel, location en France, ou à l'étranger.
- sont prises en compte les classes découverte, les classes transplantées, les classes de patrimoine et les centres de vacances agréés par le ministère de l'Education nationale ou de la Jeunesse et des Sports (attestation de présence ci-jointe à faire remplir par le chef d'établissement ou le responsable du centre de vacances)
- seules les locations ponctuelles ouvrent droit à cette prestation
- la famille ne doit pas bénéficier des bons de vacances CAF pour le séjour concerné (attestation sur l'honneur ci-jointe à signer)
- les séjours en cure ou en établissements hospitaliers ne sont pas pris en compte

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Pour les ASIA, le Quotient Familial se calcule sur la base des revenus N-1.

Pour un séjour effectué en 2026, il faudra fournir l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025.
Pour un séjour effectué en 2025, il faudra fournir l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.

$$QF = \frac{\text{Revenu Brut Global}}{\text{nombre de parts fiscales (1/2 part fiscale supplémentaire pour les familles monoparentales)}}$$

Le QF doit être inférieur ou égal à 14 000€.

MONTANT DE LA PRESTATION

Somme forfaitaire à 4 taux (par famille et par année civile)

si QF ≤ 7 500€ ⇒ 400€
si 7 501€ < QF ≤ 10 000€ ⇒ 300€
si 10 001 < QF ≤ 12 400€ ⇒ 200€
si 12 401€ < QF ≤ 14 000€ ⇒ 100€

Cette prestation est accordée une seule fois par famille et par année civile. L'aide est accordée dans la limite des crédits disponibles.
Elle n'est pas cumulable avec les PIM « centres familiaux de vacances et gîtes de France », « centres de vacances avec hébergement » et « séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif ».

ASIA VACANCES
ANNEE 2026

(durée minimum du séjour de 7 jours consécutifs) (enfants de moins de 18 ans au début du séjour)

Date limite d'envoi du dossier : le 12/10/2026

Cadre réservé à l'administration

Numéro de tiers Chorus:……..……

Montant à payer :……..……€ BOP :……..…

Renseignements	Demandeur	Conjoint(e) – Concubin(e)	
NOM ET PRENOM			
NOM de naissance			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
N° sécurité sociale du demandeur			
Adresse personnelle	n° Complément d'adresse CP Ville		
Téléphones	Domicile	Portable	
Courriel	@		
Situation familiale	□ Célibataire □ Marié(e) □ Concubinage □ Séparé(e) □ Veuf(ve) □ PACS □ Divorcé(e) Depuis le ……...		
Situation administrative	□ En activité □ En disponibilité □ Auxiliaire □ Retraité(e) de l'enseignement public □ Titulaire □ Stagiaire □ Contractuel (le) □ En congé parental du …. au ……		
Fonction			
Etablissement d'exercice (le dernier si retraité(e))		□ public	□ privé
Profession du/de conjoint(e)			
Employeur du/de la conjoint(e)		□ public	□ privé

Composition de la famille (enfants à charge fiscale et âgés de moins de 18 ans qui ont participé au séjour)

NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTE	ETUDES OU EMPLOI

Renseignements concernant le séjour

Mode d'hébergement : □ location / hôtel / camping
□ classe transplantée / classe patrimoine / classe découverte
□ centre de loisirs avec hébergement

Dates du séjour : du ……..au…….soit……jours

Lieu :

Prix du séjour :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler au service tout changement de coordonnées ou de situation en produisant les pièces justificatives.

La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).

Fait à ……..……., le…..……

(signature du demandeur à l'encre bleue)

PIECES A FOURNIR

Avez-vous déjà bénéficié d'ASIA ? OUI : allez au 1 NON : allez aux 1 et 2

1- Il s'agit d'une NOUVELLE DEMANDE de prestation d'action sociale, joindre les pièces suivantes :

- le formulaire « ASIA Vacances » renseigné en 1 exemplaire
- Attestation CAF précisant la charge permanente et effective de l'enfant
- pour les séjours en camping/ location/ hôtel, fournir la facture acquittée ou la quittance de location établie au nom de l'agent demandeur faisant apparaître impérativement :
  - le nombre de personnes ayant participé au séjour (composition de la famille avec nom, prénom et date de naissance des enfants)
  - les dates du séjour
  - le montant réglé
  - le nom et l'adresse du loueur
- pour les séjours en classe de découverte, classe transplantée, classe de patrimoine et centre de vacances avec hébergement, remplir l'attestation ci-jointe remplie et signée par le chef d'établissement ou le responsable du centre de vacances
- s'il s'agit d'une location auprès d'un particulier, fournir une attestation de présence sur le lieu de vacances (à faire établir pendant le séjour) délivrée et signée par le maire ou l'office de tourisme (les attestations des particuliers qui vous ont loué leur bien immobilier ne sont pas acceptées)
- 1 RIB aux nom ET prénom de l'agent demandeur
- une photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus N-1
- en cas de vie maritale, fournir également l'avis d'imposition du/de la conjoint(e)
- si vous êtes contractuel(le) : une photocopie du contrat en cours
- si vous êtes retraité(e) : document attestant que vous êtes retraité de l'Education Nationale
- si vous êtes veuf/veuve d'un agent de l'Education nationale : document attestant que vous êtes ayant droit d'un agent de l'Education nationale
- si le/la conjoint(e) du demandeur exerce dans la fonction publique (hors Education nationale), une attestation de non versement de la prestation concernée par le service social de son ministère

2- Il s'agit de votre PREMIERE DEMANDE de prestation d'action sociale, joindre également les pièces suivantes :

- une photocopie du livret de famille (pages parents + enfants) en y joignant, le cas échéant, une attestation de PACS
- si vous êtes contractuel(le) : une photocopie du contrat précédent le contrat actuel

Pour tout CHANGEMENT de situation familiale ou professionnelle (nouveau RIB, mariage, naissance, nouvelle affectation…), transmettre au service toutes les pièces permettant la mise à jour de votre dossier.

Si vous effectuez plusieurs demandes de prestations sociales ASIA, il n'est pas nécessaire de fournir plusieurs fois les mêmes pièces. Veillez cependant à adresser toutes les pièces nécessaires qui peuvent différer d'une demande de prestation à une autre.

DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER

Pour les séjours 2026, la date limite d'envoi du dossier est le **12/10/2026**, le cachet de la poste ou la date de dépôt dans Colibris faisant foi. Après cette date, aucune demande ne pourra être prise en considération.

Pour des départs à compter du 13/10/2026, les dossiers sont à déposer à partir de janvier 2027.

LOCATION/ HOTEL/ CAMPING

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(pièce à joindre obligatoirement au dossier)

Je soussigné(e) …… (nom et prénom du demandeur)

atteste sur l'honneur ne pas avoir bénéficié des bons de vacances attribués par la Caisse d'Allocations Familiales pour le séjour concerné.

A ……..…… le…….
(signature à l'encre bleue)

CLASSE DE DECOUVERTE, TRANSPLANTEE, PATRIMOINE, CENTRE DE VACANCES AVEC HEBERGEMENT

ATTESTATION DE PRESENCE
(à faire compléter par le chef d'établissement ou le responsable du centre de vacances agréé par le ministère de la jeunesse et des sports qui accueille l'enfant pendant la durée du séjour)
(pièce à joindre impérativement)

Je soussigné(e)……..

□ chef d'établissement □ responsable du centre de vacances

certifie que l'enfant (nom et prénom)……..

né(e) le……..

□ a participé à la classe de découverte, transplantée, patrimoine

□ a participé au séjour en centre de vacances agréé sous le numéro……

dates : du…….. au…….

prix du séjour :…….. €

lieu du séjour :……...

Cachet de l'établissement

A……..le……..

La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).